



## Le droit parental c'est quoi

Par **alain44110**, le **03/10/2010 à 16:20**

Bonjour,

je suis separe depuis cette ete sans voir ma fille age de 5 ans .la maman me propose depuis le debut aller la voir a 700km de mon domicile sans garentie le long sejour sur place . je fait tout se qui est possible de faire mediation familliale avocat . je veut aussi la faire surveiller qui t'il possible de faire dans ce domaine . je prend sur moi j'usquo jugement la riposte viendra si je ne voit pas ma fille pendant 6 mois .

Par **mimi493**, le **03/10/2010 à 17:09**

Il vous appartenait de saisir, au plus vite, le JAF pour faire établir vos droits de visite et d'hébergement. Vous êtes négligent de ne pas l'avoir fait dès la séparation et vous ne pouvez donc rien reprocher à la mère qui accepte les visites, qui ne vous empêche pas de la voir (si vous ne l'avez pas revu, c'est de votre fait.)

Vos droits sont respectés. Le droit parental ce n'est pas avoir le droit de tout faire. Vous avez accepté que la mère ait la résidence exclusive d'office.

En aucun cas, vous n'avez le droit de le faire surveiller par un tiers, heureusement encore.